

فلسطين

SOUTENIR LES RESISTANCES PALESTINIENNES

P
A
L
E
S
T
I
N
E



M S R P P

La réaffirmation sans nuances de cet engagement politique et moral sonnera peut-être étrangement aux oreilles de certain(e)s dans les circonstances actuelles.

Certes, à l'image de la situation sur le terrain en Palestine, la confusion règne dans les esprits de beaucoup des acteurs d'une solidarité active avec le combat du Peuple palestinien.

Au découragement progressif, alimenté par le sentiment d'une situation bloquée et d'une vie de plus en plus difficile pour les Palestiniens, est venu s'ajouter le doute sur la finalité même de l'action de solidarité.

La victoire électorale du Hamas en janvier 2006, puis les premiers affrontements meurtriers entre différentes composantes politiques du Peuple palestinien, ont ébranlé des convictions sincères et qui paraissaient bien établies.

Le prix des illusions d'Oslo est élevé: le désespoir collectif et le sang des affrontements inter palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, la déprime et la tentation de repli chez beaucoup de militants de la solidarité.

Les voies de la paix en Palestine ont été énoncées en juillet 2005 par un appel de 171 organisations palestiniennes : la fin de l'occupation et de la colonisation de toutes les terres arabes, l'égalité absolue des droits des Palestiniens vivant en Israël, le droit au retour de tous les réfugiés dans leurs foyers, l'ensemble de ces revendications étant lié à l'exigence du droit à l'autodétermination du Peuple palestinien.

Par ailleurs, aucun Palestinien n'imagine une " paix possible " sans la libération de tous les résistants prisonniers.

Il n'y aura pas de paix possible tant que perdure le système colonial raciste imposé par les sionistes avec le soutien de l'Impérialisme, parce qu'un tel Etat ne permet pas la coexistence de femmes et d'hommes de cultures, de religions et de convictions différentes.

Le **M**ouvement de **S**outien à la **R**ésistance du **P**euple **P**alestinien est né de la volonté de rompre avec une logique qui cantonnait la solidarité à n'être qu'un auxiliaire de politiques qui prétendaient construire « la paix » mais qui contribuaient en fait à cautionner l'impunité de l'agresseur, lui permettant ainsi de poursuivre sa politique de nettoyage ethnique de la Palestine arabe.

Notre appel à « renforcer les résistances palestiniennes » traduit cette volonté maintenue.

Plus que jamais la défense intransigeante du **DROIT AU RETOUR DES REFUGIES DANS LEURS FOYERS** et l'exigence de la **LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS** sont au cœur d'une solidarité qui doit reprendre l'offensive.



Jaffa - les Oranges. photo du camp de Chatila

POURQUOI DES REFUGIES PALESTINIENS ?

Le 29 novembre 1947, l'assemblée générale des Nations Unies vote le plan de partage de la Palestine.

L'ONU attribue à l'Etat sioniste 57% du territoire, 80% des terres céréalières et 40 % de l'industrie alors que les Juifs ne représentent qu'un tiers de la population et ne possèdent que 7% des terres.



Ruelle du camp de Chatila - Liban

Le message envoyé aux habitants arabes de la Palestine est limpide : fuir ou rester et mourir.

Quand Ben Gourion proclame la création de l'Etat d'Israël le 14 mai 1948, 15 000 Palestiniens sont morts sur le terrain et plus de 400 000 ont pris le chemin de l'exil et sont déjà des réfugiés : la guerre de Palestine a précédé la 1^{ère} guerre israélo-arabe.

A l'opposé des objectifs affichés de garantir l'indépendance des Palestiniens, Israël agrandit son territoire d'un tiers, le royaume de Jordanie s'empara de l'actuelle Cisjordanie et l'Égypte pris le contrôle de la Bande de Gaza.

Au terme de cette **NAQBA** (catastrophe) 800 000 Palestiniens (85% de la population) avaient quitté leurs villes et villages et étaient devenus des réfugiés.

Après avoir contraint les Palestiniens à l'exil par la force les dirigeants sionistes vont tout faire pour s'opposer au retour des réfugiés pourtant garanti par la résolution 194 du 11 décembre 1948.

Plus de 531 villages arabes vont être détruits ou investis par des immigrants juifs.

Dès décembre 1948 Israël adoptait une loi sur les propriétés abandonnées.

Cette loi autorisait la saisie des biens de toute « personne absente » et fut appliquée aux Palestiniens expulsés.

En moins de quatre ans Israël mit ainsi la main sur 73 000 pièces d'habitations dans des maisons « abandonnées », sur 7800 boutiques, ateliers et entrepôts, sur 5 millions de livres palestiniennes reposant sur des comptes en banque d'exilés et sur 300 000 hectares de terres.

QU'EST-CE QU'UN REFUGIE PALESTINIEN ?

Entre le vote par l'ONU du Plan de partage (29 novembre 1947) et les armistices qui mettent un terme à la première guerre israélo-arabe en 1949, environ 750 000 Palestiniens qui vivaient sur des territoires désormais occupés par Israël sont expulsés.

Cet exode est désigné par les Palestiniens sous le nom de « **Naqba** », la « Catastrophe ».

Lorsqu'il apparaît qu'Israël s'opposera au retour des réfugiés, à l'encontre de la résolution 194 adoptée le 11 décembre 1948 qui leur garantit un droit au retour, les Nations unies décident de créer une institution pour leur porter assistance.

L'UNRWA est chargé de fournir une aide de première nécessité et d'assurer le fonctionnement des services sociaux, de la santé et de l'éducation.

Sont reconnues comme réfugiés palestiniens les personnes dont le lieu de résidence habituel était la Palestine deux ans au moins avant le conflit de 1948, à la suite duquel elles ont perdu leur foyer et leurs moyens de subsistance et ont trouvé refuge dans la zone d'intervention de l'UNRWA qui couvre le Liban, la Jordanie, la Syrie, la Cisjordanie et la bande de Gaza ainsi que leurs descendants directs.

Cette définition fait que tous les réfugiés palestiniens ne sont pas reconnus et comptabilisés comme tels!

Il en est ainsi des centaines de milliers réfugiés exilés en Irak, en Égypte, dans d'autres pays arabes et dans le reste du monde.

De même, suite à la guerre des six jours déclenchée par Israël les expulsés de 1967 n'ont pas le statut de réfugiés mais sont considérés comme des « personnes déplacées » (1 million d'après l'ONU) voire sans aucun statut juridique.

Les Palestiniens expulsés de leurs foyers en 1948 mais demeurés au sein des frontières d'Israël sont totalement ignorés des instances internationales.





Jeunes réfugiés palestiniens à la frontière sud du Liban regardant leur pays la Palestine.

Les réfugiés : combien sont-ils et où vivent-ils ?

Suivant la définition de l'UNRWA (réfugiés de 1948 enregistrés et leurs descendants), il y aurait aujourd'hui 4.300.000 réfugiés, dont un tiers vivant dans les 59 camps de réfugiés dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, en Syrie et au Liban.

On estime à environ 1,5 million le nombre de réfugiés qui ne sont pas enregistrés par l'UNRWA.

Au nombre de 770.000, les réfugiés et leurs descendants expulsés de leurs terres en 1967 sont seulement considérés comme des « personnes déplacées »

Au nombre de 263.000, les Palestiniens et leurs descendants déplacés en Israël depuis 1948 sont ignorés des instances internationales.

Les réfugiés enregistrés par l'UNRWA sont ainsi répartis :

- Jordanie : 1.800.000
- Bande de Gaza : 1.000.000
- Cisjordanie : 700.000
- Liban : 400.000
- Syrie : 400.000

L'immense majorité des réfugiés palestiniens vit à moins de 160 km de la Palestine occupée.



Malgré la paralysie, nous résistons...

" pour le droit au retour et pour une paix juste "

Extrait de la déclaration finale du congrès Haïfa du 26 au 28 mars 2004.

...La ville de Haïfa a été sélectionnée pour accueillir ce congrès car c'est la ville qui a été le théâtre de l'expulsion de 70.000 Palestiniens en 1948, ce qui représente un message politique de la part des organisateurs, déterminés à faire appliquer le droit au retour et à transformer le rêve en projet institutionnel politique et populaire.

En proposant le droit au retour des réfugiés palestiniens, les organisateurs souhaitent renforcer la revendication palestinienne en la transformant en projet pour le retour des réfugiés qui se trouvent dans et hors du pays...

Le congrès a affirmé l'attachement des organisateurs et des participants aux droits du peuple palestinien, qui ne peuvent être négociables, ont élevé une voix unie contre tout plan, d'où qu'il vienne, qui démantèle le droit au retour ou essaie de le contourner, qui essaie de le montrer comme contradictoire avec les droits du peuple palestinien pour mettre fin à l'occupation, à la liberté et à l'indépendance...

Le congrès affirme son refus de tout projet qui liquide, contourne ou démantèle le droit au retour, quelle que soit sa source.

Le congrès affirme au monde entier qu'il n'y a pas de paix juste sans la réalisation et l'application du droit au retour des réfugiés palestiniens...



LIBERATION IMMEDIATE ET INCONDITIONNELLE DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS ET ARABES

Plus de 10.500 prisonniers palestiniens et arabes sont détenus dans 30 prisons, centres de détention et d'interrogatoire israéliens. Ces prisonniers sont issus de toutes les régions de la Palestine historique, mais aussi du Golan occupé et des pays arabes.

Qui sont ces prisonniers ?

près de 350 enfants
plus de 120 femmes

400 Palestiniens sont d'anciens prisonniers dont la détention a débuté avant les Accords d'Oslo.

25 prisonniers ont passé plus de 25 ans en prison.

Parmi ces 10.500 prisonniers, environ 1.000 sont en « détention administrative », ce qui signifie qu'ils ont été arrêtés sans charges et qu'ils n'auront pas de procès.

Pourquoi sont-ils en prison ?

Parce qu'ils revendiquent :

La libération de leur pays,

L'application du Droit au Retour des réfugiés palestiniens

Leur droit à l'autodétermination

De nombreux prisonniers et prisonnières se sont opposés à l'occupation de leur pays en exerçant leur droit à la résistance, que ce soit par les armes ou de manière non violente.

Pour beaucoup d'autres, le prétexte de la sécurité menacée suffit pour les jeter en prison lors de rafles, d'invasions, aux check-points ou tout simplement en les enlevant chez eux.

Quelles sont leurs conditions de détention ?

La torture est pratiquée dès les premières minutes de l'arrestation et lors des interrogatoires : tortures psychologiques (menaces de mort, de viol, de représailles sur la famille et la destruction de maisons) ou physiques (coups, privation de sommeil, positions du corps insupportables, secouage, couverture de la tête avec un sac souillé d'excréments, isolement, jets de grenades lacrymogènes dans les cellules, etc.).

Plusieurs prisonniers sont décédés des suites des tortures ou des mauvais traitements.

Dans les cellules, les prisonniers sont humiliés, privés de conditions de vie normales. Les cellules sont humides,



mal éclairées, mal aérées, surpeuplées. Les rations alimentaires sont insuffisantes et de mauvaise qualité. Les prisonniers sont régulièrement punis : enfermement dans des cellules individuelles ou des cachots, interdiction des visites familiales et soumis aux violences exercées par les

été amputés faute de traitements.

Les prisons étant toutes situées sur le territoire israélien (ce qui contrevient aux Conventions de Genève), les familles ont beaucoup de difficultés à exercer un droit de visite que les forces d'occupation leur nient régulièrement.

Les avocats des prisonniers palestiniens subissent les mêmes interdictions ou difficultés et ont beaucoup de mal à rencontrer leurs clients.



Israël viole, dans les prisons également, les conventions internationales

Refusant de reconnaître les prisonniers palestiniens comme des prisonniers de guerre, Israël viole la 4^{ème} et la 5^{ème} Convention de Genève relative aux prisonniers de guerre.

Refusant de reconnaître que les territoires de Cisjordanie, de la Bande de Gaza et de Jérusalem sont des territoires occupés, Israël viole les lois internationales relatives à la protection des personnes civiles et notamment des enfants.

Israël viole les conventions relatives à la Protection de l'Enfance en emprisonnant les enfants palestiniens. Il viole les conventions contre la torture en légalisant la pratique de la torture des prisonniers palestiniens pour arracher des aveux.

La libération des prisonniers est centrale dans les revendications du peuple palestinien.

Il refuse les critères israéliens distinguant les prisonniers ayant mené des actes de résistance et les autres. Pour lui, tous les prisonniers politiques palestiniens doivent être libérés, et en premier lieu les anciens prisonniers. Il refuse de recommencer l'expérience des Accords d'Oslo où près de 400 prisonniers sont restés otages entre les mains des autorités d'occupation.

La libération de tous les prisonniers palestiniens est un préalable à toutes négociations.

Pour tout contact : msrpp_buro@yahoo.fr